

Les pommes de terre importées d'Israël peuvent-elles être considérées comme équitables compte tenu des conditions existantes ?

21.07.2017

Categories: Boycott consommateur



Depuis plusieurs années, au printemps, les étals des grands distributeurs suisses proposent des pommes de terre importées d'Israël. Celles-ci sont produites dans la partie occidentale du désert du Néguev, une région qui enregistre moins de 200 mm de précipitations par année. L'utilisation intensive d'eau de l'exploitation agricole locale israélienne pénalise de manière flagrante la situation déjà précaire de la bande de Gaza limitrophe, où la politique pratiquée par la force d'occupation israélienne se traduit par l'une des plus graves pénuries d'eau du monde. Dans le Néguev, en outre, Israël, qui ne reconnaît pas les droits d'utilisation traditionnels des Bédouin-e-s palestinien-ne-s, discrimine ces derniers en leur niant l'utilisation

des terres de même que l'accès à l'eau potable.

Produits israéliens, bio et équitables. Vraiment ?

Cette année, pour la première fois, Coop a mis en vente des pommes de terre israéliennes munies du symbole du bourgeon de Bio Suisse qui provenaient du moshav Yesha. Ce label est censé distinguer les produits cultivés selon des conditions écologiques, durables et équitables. En ce qui concerne les entreprises situées à l'étranger, la vente en Suisse des produits sous le label au bourgeon sous-entend l'application des directives sévères de Bio Suisse et le respect de certaines conditions spécifiques, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau et des terres. Ce que l'on appelle le «landgrabbing», ou accaparement des terres, est nommément interdit; de même, les droits à la terre des peuples autochtones ou des agriculteurs dépourvus de documents officiels du registre foncier doivent être protégés. Les directives en matière d'utilisation de l'eau posent, en particulier dans les régions particulièrement arides, quelques conditions sur le plan de la gestion de l'eau que l'entreprise certifiée doit respecter.

Compte tenu de la politique discriminatoire systématique appliquée en Israël/Palestine précisément dans ces domaines, le doute est permis : les critères appliqués sont-ils suffisants et sont-ils contrôlés de manière vraiment crédible ? Ce n'est pas une surprise que de nombreux consommateurs et consommatrices ont réagi avec une certaine perplexité.

«Aucun lien avec la terre»

La politique discriminatoire mise en place par l'Administration foncière israélienne (ILA) et le Fonds national juif (JNF/KKL) exclut dans une large mesure la population palestinienne en Israël de l'utilisation des terres agricoles. Les Palestinien-ne-s ne parviennent pratiquement plus à instituer leur propre ferme. [De nombreuses lois](#) empêchent la validation des droits de propriété des Palestinien-ne-s. Israël refuse en outre de reconnaître les droits d'utilisation des terres traditionnels des Bédouin-e-s, qui constituent la majorité de la population palestinienne dans le Néguev. Exemple symptomatique de la discrimination des Bédouin-ne-s, une [décision d'un tribunal](#) rendue en 1984 et qui a fait jurisprudence a entériné le fait qu'un Bédouin, selon la définition israélienne, n'a ni ne peut avoir de lien avec la terre.

L'État israélien jusqu'ici n'a pas fait mystère de son intention de modifier la composition démographique du pays. En particulier dans les régions habitées par une majorité de Palestinien-ne-s, au Nord ou dans le Néguev, l'implantation de fermes et de communautés juives est activement favorisée par la politique en matière d'infrastructures et de planification du territoire, alors que les villages palestiniens ne sont souvent pas reconnus et leur développement économique entravé. Les Bédouin-e-s en particulier sont fréquemment [expulsés de leurs terres](#), et leurs villages et leurs infrastructures sont détruits.

Le contrôle hégémonique d'Israël sur l'eau

La répartition de l'eau en Israël/Palestine est clairement régie par la discrimination institutionnelle sous le contrôle de l'État d'Israël, qui décide de la répartition tant sur son propre territoire que dans le territoire occupé, bande de Gaza comprise. C'est par l'aqueduc national d'Israël (National Water Carrier, ou NWC) qu'une très grande partie des ressources hydrauliques sont transportées du lac de Tibériade jusqu'au désert du Néguev afin d'approvisionner en eau les exploitations agricoles et les villages des zones arides. Un projet pharaonique de redistribution massive aux [conséquences catastrophiques](#), tant sur le plan écologique que social. Le prélèvement impressionnant – qui peut atteindre 500 millions de mètres cubes par an – des eaux du lac de Tibériade assèche le Jourdain, et désormais ce fleuve est par endroits réduit à un pauvre ruisseau contaminé par les eaux usées des colonies, des industries et de l'agriculture. Qui plus est, la mer Morte, n'étant plus suffisamment alimentée par le Jourdain, voit [son niveau baisser de plus d'un mètre par année](#).

Les exploitations agricoles situées dans le Néguev utilisent, outre l'eau acheminée par le NWC, les ressources de l'aquifère côtier, qui arrive jusqu'à la bande de Gaza, dont c'est la seule source d'eau phréatique. Ce captage d'eau réduit l'écoulement des eaux souterraines, empêchant le renouvellement des réserves hydriques de la bande de Gaza, qui en aurait un besoin urgent. Cette région densément peuplée, qui correspond à une ville de 2 millions d'habitants environ, est coupée de son territoire environnant depuis l'occupation de 1967. Or, aucune ville ne peut s'en sortir sans les ressources de la région qui l'entoure. Depuis plusieurs années, la bande de Gaza est hermétiquement bouclée par Israël – malgré le devoir d'approvisionnement imposé à ce dernier par le droit international –, lequel empêche le développement de ses infrastructures ainsi que les subsistances nécessaires à la population. Un effondrement catastrophique de l'approvisionnement en eau menace la zone voisine du Néguev et du NWC. À cause du bouclage toujours, la population locale a surexploité les eaux souterraines, ce à quoi s'ajoute l'absence de renouvellement par lequel l'eau de mer envahit l'aquifère côtier, dont 95 % des eaux sont maintenant, selon l'ONU, [trop salines et impropres à la consommation](#). L'hydrologue allemand Clemens Messerschmid souligne que [la bande de Gaza se dessèche](#) en dépit du fait que de grandes quantités d'eau en excès s'écoulent à travers la région pour être utilisées par l'agriculture d'exportation israélienne.

Les directives de Bio Suisse ne semblent pas suffire pour exclure de telles discriminations institutionnelles systématiquement appliquées lorsqu'il s'agit de la répartition des ressources, car elles font abstraction de ce qui est au-delà de l'entreprise individuelle. Le cas concret des pommes de terre israéliennes cultivées au moshav Yesha fait clairement apparaître que les critères actuels ne couvrent pas la question plus vaste de la politique que mène Israël en matière d'utilisation des territoires et des ressources hydriques. L'évaluation ne tient pas compte de critères tels que la répartition équitable. De plus, toujours en raison de la focalisation sur les entreprises individuelles, les répercussions sur d'autres lieux, pourtant liés à la production certifiée, ne sont pas prises en considération.

Les importations de pommes de terre et leur portée politique

Par la répartition des ressources foncières et hydrauliques en Israël/Palestine, l'État israélien poursuit des objectifs démographiques et politiques. Par la pratique discriminatoire dans le Néguev, mais aussi dans d'autres régions d'Israël et dans les territoires occupés, les moyens de subsistance de la population palestinienne sont graduellement réduits à néant, ce qui viole, cela va sans dire, les droits humains fondamentaux. Un drame qui se joue, encore plus qu'ailleurs, dans la région où sont cultivées les pommes de terre labellisées par Bio Suisse: en effet, alors que la bande de Gaza est à deux doigts d'un effondrement total du système de distribution d'eau, il y a, quelques kilomètres plus loin, un approvisionnement d'eau tel qu'il permet des cultures intensives dans une région désertique.

Dans ces conditions, il apparaît clairement que la décision d'importer des pommes de terre ou d'autres produits agricoles israéliens soutient des pratiques inéquitables, et revêt ainsi une portée politique. Selon les principes directeurs de l'ONU en matière d'économie et de droits humains, les entreprises sont tenues à assumer leur responsabilité dans le respect des droits humains et de faire preuve de beaucoup de circonspection surtout dans les situations de conflits. À plus forte raison lorsque sont impliqués des États qui ne sont pas disposés à protéger de façon appropriée les droits humains d'une partie de la population, ou lorsque cet État est lui-même responsable de violations de règles du droit international et des droits humains. Les entreprises et les organisations telles que Bio Suisse sont également responsables d'assurer que les droits humains tels que le droit à l'eau soient garantis, respectés et favorisés.

Pour cette raison, BDS Suisse demande à Bio Suisse de reconsidérer l'attribution du label bourgeon des pommes de terre israéliennes et qu'elle évite de labelliser les produits israéliens tant que les conditions de base de la production agricole ne changeront pas et que la politique menée par Israël en matière de territoires et d'eau contiendra des éléments discriminatoires. BDS Suisse a rencontré les représentants de Bio Suisse pour un premier échange et poursuivra le dialogue.

